

**FCP de droit français**

**RICHELIEU PRAGMA  
EUROPE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

Société de gestion : RICHELIEU Gestion  
Dépositaire : CACEIS Bank  
Commissaire aux comptes : KPMG Audit

RICHELIEU GESTION - 1-3-5 Rue Paul Cézanne - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC                | 3  |
| 2. Changements intéressant l'OPC            | 4  |
| 3. Rapport de gestion                       | 5  |
| 4. Informations réglementaires              | 8  |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 11 |
| 6. Comptes de l'exercice                    | 15 |
| 7. Annexe (s)                               | 35 |
| Caractéristiques de l'OPC (suite)           | 36 |
| Information SFDR                            | 37 |



# Richelieu Gestion

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Part R ISIN : FR0007045737

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification :** Actions de pays de l'Union européenne.

**Objectif de gestion :** L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

**Indicateur de référence :** La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site :

<https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

**Politique d'investissement :** La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

**Limites méthodologiques :** L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

**Caractéristiques essentielles :** L'OPCVM est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le FCP sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros).

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation.

L'OPCVM pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ».

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener l'OPC à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Autres informations :** Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables. L'OPCVM est éligible au PEA.

**Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque lié aux instruments financiers à terme :** risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

**Risque de contrepartie :** risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

**Risque lié à la faible liquidité de certains titres :** le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

**Risque de crédit :** il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### Modifications affectant l'OPCVM

#### 01/01/2022 :

- Modification du benchmark devenant : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index ;
- Précisions apportées à l'analyse extra-financière ESG.

#### 18/02/2022 :

- Précision apportée sur la taxonomie dans "l'objectif de gestion" ;
- Revue des valeurs composant l'univers d'investissement ;
- Précisions apportées à l'univers d'investissement initial ainsi qu'à l'analyse extra-financière ESG ;
- Exposition du FCP à un risque de change jusqu'à 10 % de son actif net ;
- Baisse des commissions de souscription non acquise à l'OPCVM à 3% maximum pour toutes les parts.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### **Point Marché :**

L'exercice 2022 fut marqué par une succession d'éléments négatifs : le conflit russo-ukrainien, le retour de l'inflation à des niveaux élevés (à 2 chiffres en octobre en zone Euro), le durcissement des politiques monétaires, et la politique sanitaire en Chine. Les craintes de récession se sont accentuées en seconde partie d'année. Pour 2022, l'OCDE table sur une croissance du PIB mondial de +3,1 % (contre +4,5 % en décembre 2021) et de +2,2 % en 2023 (contre +2,8 % en juin). La croissance du PIB sur un an a ralenti au cours de l'année avec une hausse du PIB de +2,3 % YoY au T3 (contre +5,4 % YoY au T1).

Dans cette configuration, la volatilité s'est accrue et les indices obligataires à longue duration et actions enregistrent des baisses à deux chiffres. L'indice des 200 plus grandes capitalisations de la zone euro, l'EURODN, a chuté de -12,5 % au cours de l'année. Le secteur de l'énergie et des métaux et mines sont les deux seuls secteurs à finir l'année en hausse. Ces secteurs ont profité du raffermissement des prix des matières premières suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. La forte baisse des approvisionnements russes vers les pays européens a fait croître les prix des matières premières et les a contraints à trouver d'autres fournisseurs énergétiques. A l'inverse, le secteur de l'immobilier a été fortement pénalisé par les importantes hausses des taux des principales banques centrales. Puis, le secteur de la distribution a sous-performé en raison de la forte hausse des prix ayant pesé sur le moral des consommateurs. Sous un angle différent, la performance boursière du style « *value* » est presque à l'équilibre en 2022 alors que son homologue « *croissance* » perd plus de 17 % en lien direct avec la hausse des taux.

En agrégé, le bénéfice par action de l'indice est attendu en croissance de +25 % en 2022 par rapport à 2021. Cela étant dit, hors la contribution majoritaire de l'énergie et la composante inflation, la hausse nominale du BPA s'élève à +5,5 %. Pour la seconde année consécutive, le multiple de valorisation de l'indice s'est déprécié, de >15x les bénéfices nets à <12x.

#### **Point Gestion :**

Richelieu Pragma Europe est un fonds actions investi dans les sociétés de l'Union européenne privilégiant les capitalisations boursières grandes et moyennes soit supérieures à €3Mds, éligible au PEA et intégrant des critères extra-financiers. La compréhension des cycles économiques et boursiers par l'équipe de gestion dicte le positionnement et l'allocation entre 3 poches complémentaires : stratégique (sélectionner des entreprises dotées de fondamentaux supérieurs à la moyenne et d'un actionnariat engagé), thématiques (capitaliser sur les enjeux pluriannuels européens) et tactique (adapter le fonds aux cycles courts du marché).

Pour rappel, les critères extra-financiers dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance) suivent une approche « *best in class* ». En fonction de leur notation ESG, seuls 80 % des émetteurs ayant obtenu la meilleure notation ESG sont retenus, excluant les 20 % d'émetteurs ayant obtenu la moins bonne. La part du fonds devant respecter les critères ESG est fixée à 90 % minimum de son actif net hors liquidités et assimilées.

En 2022, la valeur nette des parts du fonds affiche une performance en retrait par rapport à son indice de référence l'Euro Stoxx ® (voir tableau ci-dessous).

**Tableau récapitulatif de la performance des parts du fonds Richelieu Pragma Europe au 30/12/2022**

| Code isin    | Libellé                                                        | Encours en devise de la part (euros) | Nombre de parts | VL de la part (euros) | Performance depuis le 31/12/2021 |
|--------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------------|----------------------------------|
| FR0007045737 | <b>Richelieu Pragma Europe / Part R</b>                        | 59 990 920,47                        | 281 011,499     | 213,48                | <b>-19,55 %</b>                  |
| FR0010906321 | <b>Richelieu Pragma Europe / Part I</b>                        | 1 932,95                             | 0,001           | 1 932 950,00          | <b>-18,12 %</b>                  |
| FR0013286424 | <b>Richelieu Pragma Europe / Part F</b>                        | 12 252 668,42                        | 54 937,861      | 223,02                | <b>-18,85 %</b>                  |
|              | <b>Bloomberg Eurozone Developed Markets Large &amp; Mid NR</b> |                                      |                 |                       | <b>-12,49 %</b>                  |

**Contributions du fonds Richelieu Pragma Europe :**

Au cours de l'année 2022, les principaux contributeurs positifs ont été : TotalEnergies (+83 points de base avec la hausse des prix du pétrole et du gaz suite au conflit en Ukraine), AstraZeneca (+63 bps, profil défensif et visible prisé), LVMH (+48 bps, pic de profits attendu en 2023 malgré les confinements en Chine), MunichRe (+42 bps, dynamique positive des primes et hausse potentielle du résultat financier en lien avec l'évolution des taux) et Air Liquide (+39 bps, résultats en croissance et supérieurs aux attentes alors que de nouvelles optionalités de moyen terme apparaissent : hydrogène, capture de carbone).

A l'inverse, les principaux détracteurs ont été : Embracer (-144 bps, résultats en-dessous des attentes remettant en cause le modèle économique de l'entreprise), Akzo Nobel (-117 bps, série d'avertissements sur résultats entre la réduction de la demande et les hausses de prix des matières premières soit l'exacte inverse de 2020), Infineon (-113 bps, baisse généralisée des valeurs technologiques suite à la hausse des taux et craintes sur la cyclicité du marché des semi-conducteurs), ASML (-104 bps, même rationnel que pour Infineon avec en plus un risque d'interdiction de ventes en Chine de certains équipements) et Smurfit Kappa (-90bps, craintes sur le taux de marge avec la hausse du prix des matières premières).

Les effets d'allocation et de sélection expliquent quasiment à parts égales la sous-performance constatée du fonds au cours de la période. L'effet allocation se retrouve d'une part avec la sous-pondération du secteur de l'énergie (performance sectorielle la plus vélocité de l'indice à +34 % YTD) et d'autre part la surpondération du secteur des services aux communications au sein du fonds. Dans l'effet de sélection, on retrouve les détracteurs précités avec Akzo Nobel et Smurfit Kappa dans les matériaux et Embracer dans les services aux communications.

Le taux de rotation du fonds a été supérieur à 300 % en 2022 compte tenu du regain de volatilité des marchés généré par les facteurs cités en introduction. En cours d'année, l'équipe de gestion a notamment investi dans de nouvelles entreprises : Essity (bénéficiaire du reflux probable des prix des matières premières en 2023), Siemens AG (multiple de valorisation faible, reflétant le profil de conglomérat, alors que les perspectives de croissance d'électrification s'inscrivent dans une dynamique structurelle), Repsol (crystallisation de valeurs d'actifs à des niveaux plus élevés que les attentes du marché), Bolloré (sous-valorisation post-annonce de la sortie de l'activité de ports en Afrique dont les capitaux pourraient être redéployés en faveur d'une simplification du groupe, ou d'un développement dans les médias ou la logistique, deux activités de service en croissance), et Porsche AG (valeur ayant fait son retour en bourse et perçue comme trop cyclique par le marché, d'où un multiple de valorisation intéressant à l'initiation de l'investissement).

A contrario, l'équipe de gestion a entièrement cédé : AstraZeneca (prise de profits après le parcours boursier), Novozymes (arbitrage sectoriel en faveur du concurrent DSM), Richemont (suite aux annonces de l'unité YNAP), Brenntag (annonce de discussions préliminaires pour racheter un concurrent américain, ce qui aurait pu entraîner une destruction de valeur au-delà d'une crédibilité mise à défaut du management), et Embracer (les résultats tangibles, en particulier en termes de génération de trésorerie, du modèle ambitieux mis en place n'ont pas été constatés durant l'année).

Au 30 décembre 2022, les actifs éligibles au PEA représentaient 95,1 % de l'OPCVM.

## **Perspectives :**

Pour 2023, l'étendue des prévisions est comme à son habitude vaste avec comme variables identifiées : l'ampleur de la récession économique alors même que les effets de la réouverture de la locomotive chinoise restent à mesurer ; l'impact du ralentissement sur les profits des entreprises sachant que de nombreuses industries en Europe atteignent en 2022 une marge à un pic historique ; les niveaux d'inflation (la BCE prévoit un niveau de 6,3 %) et la pause ou pivot des taux des banques centrales face aux chiffres publiés. Seul le risque d'emballement de la crise énergétique en Europe semble être écarté à fin 2022 grâce aux températures hivernales clémentes, apaisant les pressions inflationnistes. Si bien que l'équation boursière de 2023 pourrait être le miroir de 2022, à savoir une réduction des niveaux de bénéfices par action (BPA) accompagnée d'une expansion des multiples de valorisation si les variables précitées ne dérapent pas. A ce jour, le BPA 23 de l'indice est attendu en croissance nominale de +1 % et +5 % hors Energie (contre respectivement +25 % et +13 % en 22) avec un multiple de bénéfices nets actuel à 12x contre 15,3x début 2022. Compte tenu du niveau des taux (2,35 % pour le taux à 10 ans allemand soit proche de 0 % en réel), la configuration du marché actions semble favorable. Autrement dit, l'amélioration progressive de la perception des investisseurs concernant les perspectives économiques pourrait permettre une appréciation du multiple supérieure à la réduction des BPA en 2023.

A fin 2022, l'allocation est majoritairement en faveur de la poche Tactique (44 %) par rapport aux poches Stratégique (29 %) et Thématiques (27 %). Le principal biais de la poche Tactique est orienté vers des sociétés de rendement (banques, assurances). Puis, deux autres sous-thématiques ont été construites au sein de cette poche en fonction de la configuration actuelle des marchés : 1/ des positions qui, compte tenu de la base de profits 2022, devraient voir leurs profits augmenter en 2023 et 2/ des valeurs exposées en partie à la Chine.

A fin décembre 2022, le fonds dispose de 4 % de liquidités. Les sociétés dont la capitalisation boursière dépasse la barre des €3Mds représentant plus de 95 % de l'actif investi. Par rapport à son indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap dividendes réinvestis (identifiant Bloomberg : EUODN INDEX), le fonds Richelieu Pragma Europe affiche une surpondération dans les secteurs des financières (+255 bps) et de la santé (+189 bps), et une sous-pondération des matériaux (-302 bps) et des services aux collectivités (-299 bps).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

| Titres                                   | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                                          | Acquisitions                          | Cessions     |
| PROSUS NV                                | 6 292 395,53                          | 4 457 985,52 |
| SAP SE                                   | 4 541 721,44                          | 5 011 955,71 |
| SANOFI                                   | 4 449 180,00                          | 4 362 655,82 |
| AIR LIQUIDE                              | 2 598 588,15                          | 5 973 791,86 |
| SIEMENS AG-REG                           | 5 664 700,03                          | 2 720 244,51 |
| CIE FIN RICHEMONT N                      | 1 673 911,08                          | 4 661 226,30 |
| ESSILORLUXOTTICA                         | 1 811 854,97                          | 4 303 689,48 |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES | 2 332 277,47                          | 3 778 030,96 |
| WORLDLINE SA                             | 1 923 001,15                          | 4 087 183,33 |
| VINCI SA                                 | 3 621 190,56                          | 2 100 820,38 |

#### 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
|                                |                                   |

(\*) Sauf les dérivés listés..

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| <b>Types d'instruments</b>                                                                                                          | <b>Montant en devise du portefeuille</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*)<br><b>Total</b> |                                          |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces<br><b>Total</b>     |                                          |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| <b>Revenus et frais opérationnels</b>                                                                                                                                         | <b>Montant en devise du portefeuille</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus<br><b>Total des revenus</b><br>. Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais<br><b>Total des frais</b> |                                          |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FOURNISSANT LE SERVICE D'EXECUTION D'ORDRE ET FOURNISSANT LE SERVICE D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT**

Richelieu Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM.

De plus, Richelieu Gestion a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion.

Les politiques de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont disponibles sur le site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com).

Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

## **INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG) / REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La politique de rémunération de Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com)

## **Montants des rémunérations versées en 2022 :**

Rémunération fixe brute 2022 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 2 413 171€

Dont 1 819 732 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT)

Bonus brut versé en 2023 au titre de 2022 : 394 000 €

Dont 351 000 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement RICHELIEU PRAGMA EUROPE**

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU PRAGMA EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 28/04/2023 17:49:29

Pascal Lagand  
Associé



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 30/12/2022 en EUR

#### ACTIF

|                                                                                                                                    | 30/12/2022           | 31/12/2021            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>                                                                                                      |                      |                       |
| <b>DÉPÔTS</b>                                                                                                                      |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                                                                                                      | <b>69 536 815,24</b> | <b>102 400 680,80</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                                                               | <b>67 152 195,20</b> | <b>99 842 780,84</b>  |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 67 152 195,20        | 99 842 780,84         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 |                      |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                                                           |                      |                       |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     |                      |                       |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 |                      |                       |
| <b>Titres de créances</b>                                                                                                          |                      |                       |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                      |                      |                       |
| Titres de créances négociables                                                                                                     |                      |                       |
| Autres titres de créances                                                                                                          |                      |                       |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                  |                      |                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                           | <b>2 384 620,04</b>  | <b>2 557 899,96</b>   |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 2 384 620,04         | 2 557 899,96          |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                      |                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                      |                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                      |                       |
| Autres organismes non européens                                                                                                    |                      |                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>                                                                                           |                      |                       |
| Créances représentatives de titres reçus en pension                                                                                |                      |                       |
| Créances représentatives de titres prêtés                                                                                          |                      |                       |
| Titres empruntés                                                                                                                   |                      |                       |
| Titres donnés en pension                                                                                                           |                      |                       |
| Autres opérations temporaires                                                                                                      |                      |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>                                                                                              |                      |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                    |                      |                       |
| Autres opérations                                                                                                                  |                      |                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>                                                                                               |                      |                       |
| <b>CRÉANCES</b>                                                                                                                    | <b>160 294,75</b>    | <b>7 852,05</b>       |
| Opérations de change à terme de devises                                                                                            |                      |                       |
| Autres                                                                                                                             | 160 294,75           | 7 852,05              |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                                                                                          | <b>2 698 524,79</b>  | <b>2 879 573,03</b>   |
| Liquidités                                                                                                                         | 2 698 524,79         | 2 879 573,03          |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                                                            | <b>72 395 634,78</b> | <b>105 288 105,88</b> |

## PASSIF

|                                                             | 30/12/2022           | 31/12/2021            |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                       |
| Capital                                                     | 79 028 547,49        | 94 833 111,16         |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) |                      |                       |
| Report à nouveau (a)                                        |                      |                       |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -7 007 551,17        | 9 864 643,05          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 224 525,52           | 376 690,95            |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>72 245 521,84</b> | <b>105 074 445,16</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               |                      |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers            |                      |                       |
| Opérations temporaires sur titres                           |                      |                       |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          |                      |                       |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  |                      |                       |
| Autres opérations temporaires                               |                      |                       |
| Instruments financiers à terme                              |                      |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             |                      |                       |
| Autres opérations                                           |                      |                       |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>150 112,94</b>    | <b>213 660,72</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     |                      |                       |
| Autres                                                      | 150 112,94           | 213 660,72            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   |                      |                       |
| Concours bancaires courants                                 |                      |                       |
| Emprunts                                                    |                      |                       |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>72 395 634,78</b> | <b>105 288 105,88</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

|                                                 | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |            |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |            |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |            |
| Autres engagements                              |            |            |

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR**

|                                                                 | 30/12/2022          | 31/12/2021          |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 6 207,14            |                     |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 2 036 860,32        | 2 768 241,84        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  |                     |                     |
| Produits sur titres de créances                                 |                     |                     |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                     |                     |
| Autres produits financiers                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                | <b>2 043 067,46</b> | <b>2 768 241,84</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                     |                     |
| Charges sur dettes financières                                  | 7 392,83            | 19 958,82           |
| Autres charges financières                                      |                     |                     |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                | <b>7 392,83</b>     | <b>19 958,82</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>2 035 674,63</b> | <b>2 748 283,02</b> |
| Autres produits (3)                                             |                     |                     |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 1 757 599,19        | 2 332 334,59        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>278 075,44</b>   | <b>415 948,43</b>   |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -53 549,92          | -39 257,48          |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         |                     |                     |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>224 525,52</b>   | <b>376 690,95</b>   |

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013286424 - Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0010906321 - Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0007045737 - Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R : Taux de frais maximum de 2,39% TTC.

| Frais facturés à l'OPCVM |                                                                                                                                           | Assiette                                                                                                                                                                                           | Taux maximum (TTC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                        | Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes à cette dernière                                    | Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPC gérés par Richelieu Gestion (hors OPC de taux dans le cadre de la gestion de la trésorerie) ou par une entité de son groupe d'appartenance.. | Parts R : 2,39 %<br>Parts I : 1,20 %<br>Parts F : 1,50 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2                        | Frais indirects (commissions de souscription/rachat et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement | Actif net                                                                                                                                                                                          | Non significatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 3                        | Commissions de mouvement perçues :<br>- par la société de gestion<br>- par le dépositaire                                                 | Prélèvement sur chaque transaction<br>Prélèvement sur chaque transaction                                                                                                                           | Actions : 0,35 %<br>Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 %<br>Autres obligations : 0,012%<br>Produits monétaires TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) :<br>en deçà 5 millions € inclus : 0 € ;<br>Entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ;<br>Au-delà de 10 millions € : 200 €<br>Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 €<br>Néant |
| 4                        | Commission de surperformance                                                                                                              | Actif net                                                                                                                                                                                          | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des quatre blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                 | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |
| Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |
| Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

|                                                                               | 30/12/2022            | 31/12/2021            |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                          | <b>105 074 445,16</b> | <b>99 787 278,65</b>  |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 3 219 964,61          | 13 830 295,02         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -15 718 068,28        | -19 723 798,79        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 8 447 616,91          | 16 584 047,12         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -14 486 518,25        | -4 849 645,18         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      |                       |                       |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     |                       |                       |
| Frais de transactions                                                         | -1 411 703,94         | -1 229 012,11         |
| Différences de change                                                         | -324 581,60           | 51 626,58             |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -12 833 708,21        | 207 705,44            |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 879 856,94            | 13 713 565,15         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -13 713 565,15        | -13 505 859,71        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   |                       |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     |                       |                       |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          |                       |                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             |                       |                       |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 278 075,44            | 415 948,43            |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    |                       |                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       |                       |                       |
| Autres éléments                                                               |                       |                       |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                            | <b>72 245 521,84</b>  | <b>105 074 445,16</b> |

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                                               | Montant | % |
|---------------------------------------------------------------|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                                                  |         |   |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                      |         |   |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |         |   |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                                     |         |   |
| <b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>                               |         |   |
| <b>PASSIF</b>                                                 |         |   |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>       |         |   |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                             |         |   |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                               |         |   |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |         |   |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                      |         |   |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |         |   |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres       | %    |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Dépôts                            |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Obligations et valeurs assimilées |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Titres de créances                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   | 2 698 524,79 | 3,74 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations de couverture          |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Autres opérations                 |           |   |               |   |                |   |              |      |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois     | %    | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                            |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                | 2 698 524,79 | 3,74 |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture          |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                 |              |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                                                  | Devise 1<br>SEK |      | Devise 2 |   | Devise 3 |   | Devise N<br>AUTRE(S) |   |
|--------------------------------------------------|-----------------|------|----------|---|----------|---|----------------------|---|
|                                                  | Montant         | %    | Montant  | % | Montant  | % | Montant              | % |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Dépôts                                           |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Actions et valeurs assimilées                    | 2 039 873,20    | 2,82 |          |   |          |   |                      |   |
| Obligations et valeurs assimilées                |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Titres de créances                               |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| OPC                                              |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Créances                                         |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Comptes financiers                               |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations temporaires sur titres                |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Dettes                                           |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Comptes financiers                               |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Opérations de couverture                         |                 |      |          |   |          |   |                      |   |
| Autres opérations                                |                 |      |          |   |          |   |                      |   |

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 30/12/2022        |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                   |
|                                 | Souscriptions à recevoir         | 6 634,22          |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 153 660,53        |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>160 294,75</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                   |
|                                 | Rachats à payer                  | 18 876,17         |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 131 236,77        |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>150 112,94</b> |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>10 181,81</b>  |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts    | En montant    |
|-------------------------------------------------------|-------------|---------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b>                 |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 4 844,819   | 1 162 821,90  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -31 814,035 | -6 914 479,01 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -26 969,216 | -5 751 657,11 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 54 937,861  |               |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I</b>                 |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 0,001       | 2 025,68      |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -0,040      | -86 381,16    |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -0,039      | -84 355,48    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 0,001       |               |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b>                 |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 9 067,095   | 2 055 117,03  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -38 832,215 | -8 717 208,11 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -29 765,120 | -6 662 091,08 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 281 011,499 |               |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                       | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b> |            |
| Total des commissions acquises        |            |
| Commissions de souscription acquises  |            |
| Commissions de rachat acquises        |            |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I</b> |            |
| Total des commissions acquises        |            |
| Commissions de souscription acquises  |            |
| Commissions de rachat acquises        |            |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b> |            |
| Total des commissions acquises        |            |
| Commissions de souscription acquises  |            |
| Commissions de rachat acquises        |            |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|                                       | 30/12/2022   |
|---------------------------------------|--------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b> |              |
| Commissions de garantie               |              |
| Frais de gestion fixes                | 239 680,87   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,46         |
| Rétrocessions des frais de gestion    |              |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I</b> |              |
| Commissions de garantie               |              |
| Frais de gestion fixes                | 173,80       |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,17         |
| Rétrocessions des frais de gestion    |              |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b> |              |
| Commissions de garantie               |              |
| Frais de gestion fixes                | 1 517 744,52 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,33         |
| Rétrocessions des frais de gestion    |              |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 30/12/2022 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 30/12/2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                      | 30/12/2022          |
|-----------------------------------|--------------|------------------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                              |                     |
| Obligations                       |              |                              |                     |
| TCN                               |              |                              |                     |
| OPC                               |              |                              | 2 384 620,04        |
|                                   | FR001400B0Q8 | RICHELIEU 26 PART F          | 360 180,00          |
|                                   | FR0013179348 | RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I | 2 024 440,04        |
| Instruments financiers à terme    |              |                              |                     |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                              | <b>2 384 620,04</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                  | 30/12/2022        | 31/12/2021        |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b> |                   |                   |
| Report à nouveau                 |                   |                   |
| Résultat                         | 224 525,52        | 376 690,95        |
| <b>Total</b>                     | <b>224 525,52</b> | <b>376 690,95</b> |

|                                       | 30/12/2022        | 31/12/2021        |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                    |                   |                   |
| Distribution                          |                   |                   |
| Report à nouveau de l'exercice        |                   |                   |
| Capitalisation                        | 128 696,00        | 230 417,14        |
| <b>Total</b>                          | <b>128 696,00</b> | <b>230 417,14</b> |

|                                       | 30/12/2022   | 31/12/2021      |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I</b> |              |                 |
| <b>Affectation</b>                    |              |                 |
| Distribution                          |              |                 |
| Report à nouveau de l'exercice        |              |                 |
| Capitalisation                        | 28,14        | 1 234,75        |
| <b>Total</b>                          | <b>28,14</b> | <b>1 234,75</b> |

|                                       | 30/12/2022       | 31/12/2021        |
|---------------------------------------|------------------|-------------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b> |                  |                   |
| <b>Affectation</b>                    |                  |                   |
| Distribution                          |                  |                   |
| Report à nouveau de l'exercice        |                  |                   |
| Capitalisation                        | 95 801,38        | 145 039,06        |
| <b>Total</b>                          | <b>95 801,38</b> | <b>145 039,06</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|                                                               | 30/12/2022           | 31/12/2021          |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -7 007 551,17        | 9 864 643,05        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice |                      |                     |
| <b>Total</b>                                                  | <b>-7 007 551,17</b> | <b>9 864 643,05</b> |

|                                             | 30/12/2022           | 31/12/2021          |
|---------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b>       |                      |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                      |                     |
| Distribution                                |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                      |                     |
| Capitalisation                              | -1 184 216,30        | 2 103 667,55        |
| <b>Total</b>                                | <b>-1 184 216,30</b> | <b>2 103 667,55</b> |

|                                             | 30/12/2022     | 31/12/2021      |
|---------------------------------------------|----------------|-----------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I</b>       |                |                 |
| <b>Affectation</b>                          |                |                 |
| Distribution                                |                |                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                |                 |
| Capitalisation                              | -186,08        | 8 806,17        |
| <b>Total</b>                                | <b>-186,08</b> | <b>8 806,17</b> |

|                                             | 30/12/2022           | 31/12/2021          |
|---------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b>       |                      |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                      |                     |
| Distribution                                |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes non distribuées |                      |                     |
| Capitalisation                              | -5 823 148,79        | 7 752 169,33        |
| <b>Total</b>                                | <b>-5 823 148,79</b> | <b>7 752 169,33</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                               | 31/12/2018           | 31/12/2019            | 31/12/2020           | 31/12/2021            | 30/12/2022           |
|-----------------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>98 567 846,93</b> | <b>100 688 796,18</b> | <b>99 787 278,65</b> | <b>105 074 445,16</b> | <b>72 245 521,84</b> |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F en EUR</b>  |                      |                       |                      |                       |                      |
| Actif net                                     | 6 974 931,33         | 9 229 801,88          | 15 135 469,66        | 22 511 661,56         | 12 252 668,42        |
| Nombre de titres                              | 36 133,998           | 40 003,784            | 61 681,553           | 81 907,077            | 54 937,861           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 193,02               | 230,72                | 245,38               | 274,84                | 223,02               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 26,66                | 2,39                  | 18,03                | 25,68                 | -21,55               |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 1,60                 | 1,00                  | -0,46                | 2,81                  | 2,34                 |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I en EUR</b>  |                      |                       |                      |                       |                      |
| Actif net                                     | 1 137 178,88         | 1 363 272,61          | 1 454 156,05         | 94 424,21             | 1 932,95             |
| Nombre de titres                              | 0,692                | 0,692                 | 0,692                | 0,040                 | 0,001                |
| Valeur liquidative unitaire                   | 1 643 322,08         | 1 970 047,12          | 2 101 381,57         | 2 360 605,25          | 1 932 950,00         |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 73 130,95            | 20 521,58             | 154 279,27           | 220 154,25            | -186 080,00          |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 18 798,28            | 13 980,52             | 1 572,48             | 30 868,75             | 28 140,00            |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R en EUR</b>  |                      |                       |                      |                       |                      |
| Actif net                                     | 90 455 736,72        | 90 095 721,69         | 83 197 652,94        | 82 468 359,39         | 59 990 920,47        |
| Nombre de titres                              | 472 780,786          | 397 456,535           | 348 130,192          | 310 776,619           | 281 011,499          |
| Valeur liquidative unitaire                   | 191,32               | 226,68                | 238,98               | 265,36                | 213,48               |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 12,53                | 2,31                  | 17,62                | 24,94                 | -20,72               |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | -0,36                | -0,86                 | -2,34                | 0,46                  | 0,34                 |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs                                                             | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                |        |                     |                      |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>                                                                    |        |                     |                      |              |
| ALLIANZ SE-REG                                                                      | EUR    | 3 600               | 723 240,00           | 1,00         |
| BEIERSDORF AG                                                                       | EUR    | 12 400              | 1 329 280,00         | 1,84         |
| DR ING HC F PORSCHE AG                                                              | EUR    | 19 500              | 1 847 625,00         | 2,56         |
| INFINEON TECHNOLOGIES                                                               | EUR    | 48 200              | 1 370 326,00         | 1,90         |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES                                            | EUR    | 10 000              | 614 000,00           | 0,85         |
| MERCK KGA                                                                           | EUR    | 8 300               | 1 501 470,00         | 2,07         |
| PUMA SE                                                                             | EUR    | 24 500              | 1 389 150,00         | 1,92         |
| RWE AG                                                                              | EUR    | 35 400              | 1 472 286,00         | 2,04         |
| SAP SE                                                                              | EUR    | 24 300              | 2 342 277,00         | 3,25         |
| SCOUT24 AG                                                                          | EUR    | 27 000              | 1 267 110,00         | 1,76         |
| SIEMENS AG-REG                                                                      | EUR    | 19 800              | 2 566 872,00         | 3,55         |
| VOLKSWAGEN AG-PREF                                                                  | EUR    | 10 950              | 1 274 799,00         | 1,76         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>                                                              |        |                     | <b>17 698 435,00</b> | <b>24,50</b> |
| <b>BELGIQUE</b>                                                                     |        |                     |                      |              |
| KBC GROUPE                                                                          | EUR    | 10 000              | 600 800,00           | 0,83         |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB                                                           | EUR    | 23 000              | 1 691 880,00         | 2,34         |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>                                                               |        |                     | <b>2 292 680,00</b>  | <b>3,17</b>  |
| <b>ESPAGNE</b>                                                                      |        |                     |                      |              |
| CAIXABANK S.A.                                                                      | EUR    | 210 000             | 771 120,00           | 1,07         |
| ENDESA SA                                                                           | EUR    | 34 000              | 599 590,00           | 0,83         |
| IBERDROLA SA                                                                        | EUR    | 47 500              | 519 175,00           | 0,72         |
| REPSOL                                                                              | EUR    | 173 000             | 2 569 050,00         | 3,56         |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>                                                                |        |                     | <b>4 458 935,00</b>  | <b>6,18</b>  |
| <b>FINLANDE</b>                                                                     |        |                     |                      |              |
| METSO OUTOTEC OYJ                                                                   | EUR    | 90 000              | 865 080,00           | 1,20         |
| NORDEA BANK ABP                                                                     | EUR    | 170 000             | 1 705 100,00         | 2,36         |
| <b>TOTAL FINLANDE</b>                                                               |        |                     | <b>2 570 180,00</b>  | <b>3,56</b>  |
| <b>FRANCE</b>                                                                       |        |                     |                      |              |
| ALTEN                                                                               | EUR    | 8 300               | 969 440,00           | 1,34         |
| AXA                                                                                 | EUR    | 71 500              | 1 862 932,50         | 2,58         |
| BNP PARIBAS                                                                         | EUR    | 53 000              | 2 822 250,00         | 3,90         |
| BOLLORE SE                                                                          | EUR    | 466 000             | 2 432 520,00         | 3,36         |
| ESSILORLUXOTTICA                                                                    | EUR    | 9 000               | 1 522 800,00         | 2,11         |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)                                                | EUR    | 5 200               | 3 535 480,00         | 4,90         |
| RENAULT SA                                                                          | EUR    | 33 500              | 1 047 712,50         | 1,45         |
| SAFRAN SA                                                                           | EUR    | 11 400              | 1 332 888,00         | 1,85         |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA                                                               | EUR    | 9 300               | 1 215 696,00         | 1,69         |
| SR TELEPERFORMANCE                                                                  | EUR    | 5 300               | 1 180 310,00         | 1,64         |
| TOTALENERGIES SE                                                                    | EUR    | 40 000              | 2 346 000,00         | 3,24         |
| VINCI SA                                                                            | EUR    | 13 800              | 1 287 402,00         | 1,78         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                                                                 |        |                     | <b>21 555 431,00</b> | <b>29,84</b> |
| <b>IRLANDE</b>                                                                      |        |                     |                      |              |
| SMURFIT KAPPA GROUP PLC                                                             | EUR    | 32 300              | 1 116 288,00         | 1,54         |
| <b>TOTAL IRLANDE</b>                                                                |        |                     | <b>1 116 288,00</b>  | <b>1,54</b>  |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs                                                                                    | Devise     | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>ITALIE</b>                                                                                              |            |                     |                      |               |
| FINCOBANK SPA                                                                                              | EUR        | 96 000              | 1 489 920,00         | 2,06          |
| INTESA SANPAOLO                                                                                            | EUR        | 790 000             | 1 641 620,00         | 2,27          |
| MAIRE TECNIMONT SPA                                                                                        | EUR        | 290 000             | 899 580,00           | 1,25          |
| <b>TOTAL ITALIE</b>                                                                                        |            |                     | <b>4 031 120,00</b>  | <b>5,58</b>   |
| <b>PAYS-BAS</b>                                                                                            |            |                     |                      |               |
| AALBERTS INDUSTRIES                                                                                        | EUR        | 29 200              | 1 057 916,00         | 1,46          |
| AKZO NOBEL                                                                                                 | EUR        | 16 000              | 1 000 960,00         | 1,38          |
| ASML HOLDING NV                                                                                            | EUR        | 4 730               | 2 382 974,00         | 3,30          |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES                                                                                | EUR        | 13 000              | 735 280,00           | 1,02          |
| CNH INDUSTRIAL NV                                                                                          | EUR        | 18 000              | 269 370,00           | 0,37          |
| EURONEXT NV - W/I                                                                                          | EUR        | 17 300              | 1 196 468,00         | 1,66          |
| ING GROEP NV                                                                                               | EUR        | 92 500              | 1 053 390,00         | 1,46          |
| PROSUS NV                                                                                                  | EUR        | 14 500              | 934 525,00           | 1,29          |
| QIAGEN N.V.                                                                                                | EUR        | 41 000              | 1 927 410,00         | 2,67          |
| WOLTERS KLUWER                                                                                             | EUR        | 8 500               | 830 960,00           | 1,15          |
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>                                                                                      |            |                     | <b>11 389 253,00</b> | <b>15,76</b>  |
| <b>SUEDE</b>                                                                                               |            |                     |                      |               |
| ESSITY                                                                                                     | SEK        | 83 000              | 2 039 873,20         | 2,82          |
| <b>TOTAL SUEDE</b>                                                                                         |            |                     | <b>2 039 873,20</b>  | <b>2,82</b>   |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                  |            |                     | <b>67 152 195,20</b> | <b>92,95</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>                                                                 |            |                     | <b>67 152 195,20</b> | <b>92,95</b>  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                   |            |                     |                      |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |            |                     |                      |               |
| <b>FRANCE</b>                                                                                              |            |                     |                      |               |
| RICHELIEU 26 PART F                                                                                        | EUR        | 3 600               | 360 180,00           | 0,50          |
| RICHELIEU FAMILY SMALL CAP I                                                                               | EUR        | 14                  | 2 024 440,04         | 2,80          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                                                                                        |            |                     | <b>2 384 620,04</b>  | <b>3,30</b>   |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |            |                     | <b>2 384 620,04</b>  | <b>3,30</b>   |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>                                                             |            |                     | <b>2 384 620,04</b>  | <b>3,30</b>   |
| <b>Créances</b>                                                                                            |            |                     | <b>160 294,75</b>    | <b>0,22</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                              |            |                     | <b>-150 112,94</b>   | <b>-0,21</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                  |            |                     | <b>2 698 524,79</b>  | <b>3,74</b>   |
| <b>Actif net</b>                                                                                           |            |                     | <b>72 245 521,84</b> | <b>100,00</b> |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE F</b>                                                                      | <b>EUR</b> | <b>54 937,861</b>   | <b>223,02</b>        |               |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE I</b>                                                                      | <b>EUR</b> | <b>0,001</b>        | <b>1 932 950,00</b>  |               |
| <b>Part RICHELIEU PRAGMA EUROPE R</b>                                                                      | <b>EUR</b> | <b>281 011,499</b>  | <b>213,48</b>        |               |

## 7. ANNEXE(S)



# Richelieu Gestion

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Part I ISIN : FR0010906321

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Classification :** Actions de pays de l'Union européenne.

**Objectif de gestion :** L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

**Indicateur de référence :** La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site :

<https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

**Politique d'investissement :** La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

**Limites méthodologiques :** L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

**Caractéristiques essentielles :** L'OPCVM est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le FCP sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros).

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation.

L'OPCVM pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « high yield ».

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener l'OPC à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

**Autres informations :** Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables. L'OPCVM est éligible au PEA.

**Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque lié aux instruments financiers à terme :** risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

**Risque de contrepartie :** risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

**Risque lié à la faible liquidité de certains titres :** le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

**Risque de crédit :** il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables** sur le plan **environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : RICHELIEU PRAGMA EUROPE  
Identifiant de l'OPCVM : 969500IOV94PQY684G41

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, RICHELIEU PRAGMA EUROPE a intégré des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de gestion, sans se limiter à des caractéristiques environnementales et sociales précises.

#### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La mise en place de la notation ESG et des indicateurs de durabilité a été implémentée dans la stratégie d'investissement du fonds en novembre 2021.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Une augmentation de la note ESG finale du fonds de 12.07%. La note ESG du fonds en décembre 2021 était de 43.19 contre 48.40 en décembre 2022.

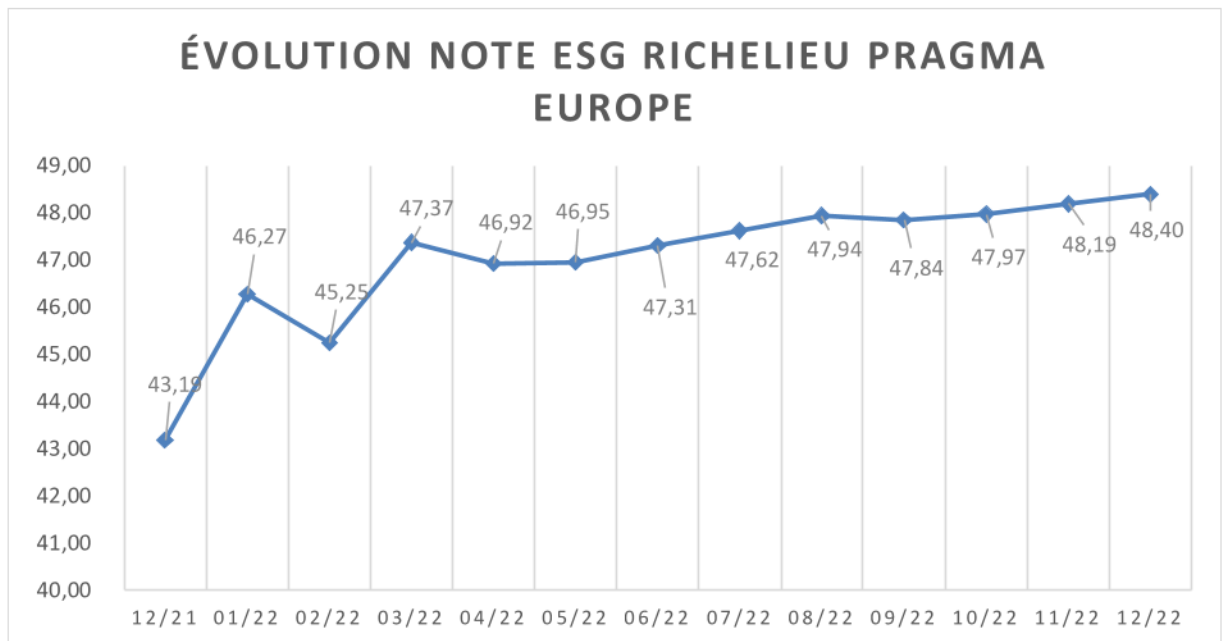


Figure 1 : Évolution de la note ESG du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE au cours de la période de référence

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Comme précisé précédemment, la stratégie d'investissement durable du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE a été créée en novembre 2021. Cette question est Non Applicable.

#### Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

#### Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur la période précédente. Cette question est Non Applicable.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

#### Investissements les plus importants

|                    | Secteur                       | % d'actifs | Pays      |
|--------------------|-------------------------------|------------|-----------|
| PROSUS NV          | Consommation discrétionnaire  | 7,19%      | Pays-Bas  |
| SIEMENS AG         | Industrie                     | 7,13%      | Allemagne |
| SAP                | Technologies de l'information | 6,15%      | Allemagne |
| SANOFI             | Santé                         | 5,38%      | France    |
| LVMH MOET HENNESSY | Consommation discrétionnaire  | 4,88%      | France    |
| VINCI              | Industrie                     | 4,34%      | France    |
| BEIERSDORF         | Consommation de base          | 4,20%      | Allemagne |
| VOLKSWAGEN AG-PREF | Consommation discrétionnaire  | 4,20%      | Allemagne |
| TELEPERFORMANCE    | Industrie                     | 3,93%      | France    |
| AXA                | Finance                       | 3,74%      | France    |
| AIR LIQUIDE        | Matériaux                     | 3,30%      | France    |
| UCB                | Santé                         | 3,27%      | Belgique  |
| AB INBEV           | Consommation de base          | 3,21%      | Belgique  |
| ASML HOLDING       | Technologies de l'information | 3,12%      | Pays-Bas  |
| LONZA GROUP AG-REG | Santé                         | 2,96%      | Suisse    |

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

A noter que ces investissements ne sont pas représentatifs des positions détenues dans le fonds au cours de l'année.

Pour produire cette liste des 15 principaux investissements du fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE, sur la période de référence de décembre 2021 à décembre 2022, la démarche est la suivante :

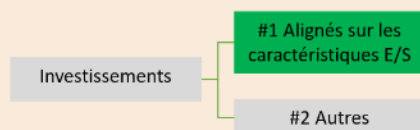
1. Récupérer les encours sous gestion quotidien du fonds et la liste des montants d'ordre d'achat pour chaque société ;
2. Sommer le montant net d'achats réalisés sur une même société ;
3. Diviser ce montant net d'achats par l'encours sous gestion du fonds à la date du trade ;
4. Obtenir le pourcentage d'actif net associé à la société ;
5. Classer par ordre décroissant les investissements les plus importants de la période de référence.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'équipe de gestion a porté une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de maintenir le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE s'était fixé (hors liquidité). La part des actifs alignés avec les caractéristiques E/S promues par le produit financier a donc été durablement d'au moins 81% de l'actif net.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE ne se limite à aucun secteur d'activité en particulier. En revanche, au vu des investissements les plus importants réalisés sur la période de référence, les secteurs économiques les plus représentés sont notamment :

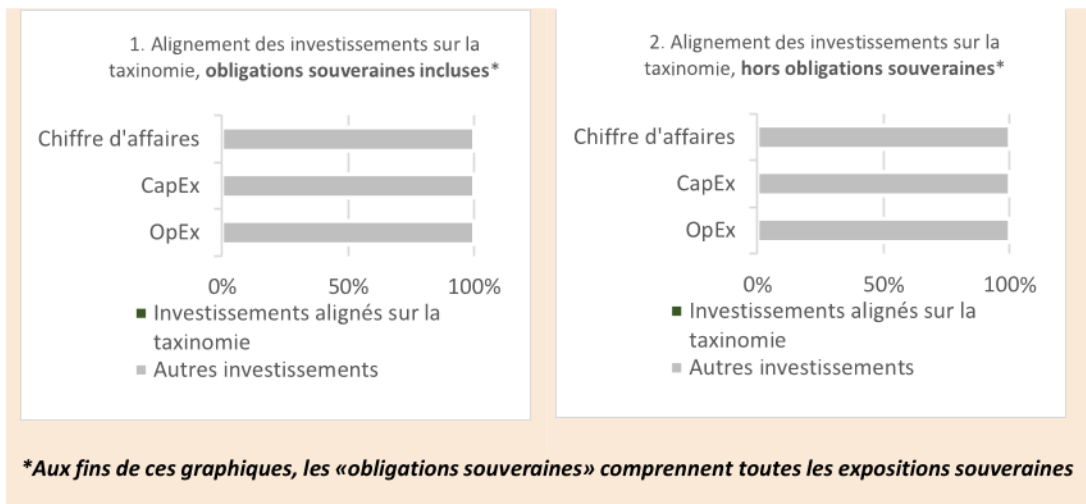
- L'industrie
- Technologies de l'information
- Finance
- Consommations discrétionnaire ...

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.



#### Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



#### Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE promouvait des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est Non Applicable.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Au même titre que pour le taux minimum de couverture de 90% que le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE s'était fixé (hors liquidité), l'équipe de gestion porte toujours une attention particulière pendant toute la période de référence, à l'aide d'outils internes automatisés, afin de respecter le ratio financier lié à la détention maximale de 10% de liquidité. La part des investissements dans la catégorie « autres » n'a donc pas excédé 19% de l'actif net sur la période de référence.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Tout au long de la période de référence, l'équipe de gestion renforce ses échanges formels et informels avec les membres de la direction et du management des sociétés dans lesquelles le fonds est investi. Dans le cadre de ces discussions, des sujets liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont toujours abordés au même titre que la performance, la rentabilité et la viabilité économique de la société.

De plus, comme précisé dans l'annexe au prospectus, le fonds se laisse la possibilité d'analyser qualitativement des entreprises, afin de pallier le manque de données communiquées par les entreprises européennes. Dans ce cas, l'équipe de gestion peut être amenée à engager des discussions spécifiques avec les Investor Relations des sociétés concernées. Sur cette période de référence, l'équipe de gestion du fonds n'a pas eu recours à ce canal de communication pour récupérer des informations. Cette démarche permet à l'équipe de gestion de muscler son analyse extra-financière et d'attribuer une note ESG à des émetteurs non notés par le fournisseur externe.

Pour finir, la politique d'engagement actionnariale définie au niveau de la société de gestion permet à l'équipe de gestion, par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, de voter lors des assemblées générales des sociétés. Richelieu Gestion modifie actuellement sa politique afin d'y intégrer plus de dimensions climatiques et ESG.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Le fonds RICHELIEU PRAGMA EUROPE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index. Cette question est Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Cette question est Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Cette question est Non Applicable.